

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 47

7 janvier 2014

SOMMAIRE

Aciel S.A. - SPF	2239	Luton Investments S.A.	2226
Alacer Gold Holdings Corp. S.à r.l.	2226	Lux-Composition S.A.	2227
Aleph Luxembourg S.à r.l.	2224	Luxembourg Holding S.A.	2227
Alternative Power S.à r.l.	2228	Luxembourg IP S.A.	2227
Aptina (Luxembourg) II S.à r.l.	2225	Maxis Midco S.à r.l.	2243
Arsis Lux S.à r.l.	2238	Maxis Propco S.à r.l.	2244
Artelec S.A.	2238	Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.	2225
Ateliers Holcher & Conzemius	2224	Metalcolux	2216
Becom International S.A.	2223	Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l.	2216
Belgalux S.A.	2223	Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. ...	2219
Benelux Partners Investholding S.A.	2224	Öhman SICAV 1	2218
CCEL Prop Co. A S.à r.l.	2217	Retriever-Club du Grand-Duché de Lu-	
Circo S.à r.l.	2254	xembourg	2222
Claren Road Opportunities LuxCo B	2217	Satalux	2256
Compagnie Européenne de Métaux Pré-		Satalux	2256
cieux S.A.	2218	Sausolito S.à r.l.	2256
C&V Services	2218	Solutions Engineering Management S.à r.l.	
Déco-Peint Luxembourg S.à r.l.	2238	2255
Esterel Investissement S.à r.l.	2238	South Pacific Holdings	2254
Europarc Dreilinden A3 S.A.	2255	Sunset S.à r.l.	2221
Greendale Partners	2244	Venus Investment	2224
Ital Property S.A.	2218	Violin FinCo S.à r.l.	2225
Land Immo S.A.	2228	VIP-IT S. à r.l.	2223
LaSalle REDS Holding (C-2013)	2210	Voltaire S.C.A.	2256
Luma Capital S.A. - SPF	2226		

LaSalle REDS Holding (C-2013), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 182.144.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (TSA) L.P., a limited partnership organised under the laws of England and Wales, registered with Companies House under number LP15184, having its registered office at One Curzon Street London W1J5HD, United Kingdom represented by its general partner LaSalle REDS TSA GP LLC a limited company incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, USA.

here represented by Mrs Ghizlane Gryp, legal counsel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, hereto annexed.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name LaSalle REDS Holding (C-2013) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of those companies is the acquisition of real estate properties for investment, leasing, management, promotion, development, and eventual sale, and the holding of debt and equity interests in real estate related investments.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans (including, without limiting the generality of the foregoing, by way of sub-participation in any loan) or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company as well as any other companies or third parties.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. There shall not be a majority of United Kingdom resident managers on the board at any time and the chairman shall not be a United Kingdom resident.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting, in each case, outside the United Kingdom. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another, although such means of communication shall not be valid if instituted from the United Kingdom. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, provided the managers present do not constitute a majority of managers residing in the United Kingdom. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers, other than where a majority of those signing are resident in the United Kingdom. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on 1 January, and ends on 31 December of the same year.

Art. 20. Each year on 31 December, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by LaSalle Real Estate Debt Strategies (TSA) L.P., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred pound sterling (GBP 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs Stéphanie Duval, National Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
 - Mrs Pascale Girault, National Director, residing 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France;

- Mrs Julie Pierre, Associate Director, residing 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

LaSalle Real Estate Debt Strategies (TSA) L.P., un limited partnership constitué et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galles, ayant son siège social au One Curzon Street, Londres W1J5HD, Royaume Uni et enregistrée auprès du Companies House sous le numéro LP15184, représentée par son general partner LaSalle REDS TSA GP LLC, une limited company constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social à 2711 Centreville Road Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA.

représentée par Madame Ghizlane Gryp, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination LaSalle REDS Holding (C-2013) (ci-après "la Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, pouvant prendre la forme de prises de participations directes ou indirectes dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'objet principal desquelles étant l'acquisition de propriétés immobilières dans un but d'investissement, de leasing, de gestion, de promotion, de développement et finalement de vente, ainsi que la détention de dettes ou participations en relation avec des investissements immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers en vue de garantir ses obligations ou celles de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts (y inclus, sans limitation, par participation à un prêt (sub-participation agreement)) ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ainsi qu'à d'autres sociétés ou à des tiers.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, s'il y a plusieurs gérants, par décision du conseil de gérance.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents livres sterling (12.500,- GBP) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Tout transfert entre vifs à un nouvel associé n'est possible qu'avec l'agrément donné par les autres associés avec une majorité de trois-quarts du capital social au moins.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. a Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être des associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant, ou s'il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toute circonstance et pour faire autoriser tous actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, laquelle déterminera la durée de leur mandat. Ils peuvent être révoqués librement à tout moment par l'associé unique, ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, ou, s'il y en a plusieurs, par la signature individuelle d'un gérant.

Art. 11. S'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance, lequel peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. A aucun moment il ne pourra y avoir une majorité de résidents du Royaume-Uni au conseil de gérance, et le président ne saurait être un résident du Royaume-Uni.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, dans tous les cas en dehors du Royaume-Uni. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social de la Société, à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Une convocation ne sera pas requise si tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés dans une réunion d'un conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre mutuellement. De tels moyens de communication ne seront cependant pas valables, s'ils sont mis en œuvre à partir du Royaume-Uni. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, à condition que parmi les gérants présents, il n'y ait pas une majorité de gérants demeurant au Royaume-Uni. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie de circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants, à condition qu'une majorité des signataires ne demeure pas au Royaume-Uni. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants, ou par toute autre personne dûment mandatée par le conseil de gérance à cette fin.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable préparé par le gérant ou par le conseil de gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'une majorité plus importante prévue dans les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société que moyennant une décision unanime. Pour toute autre modification statutaire, l'approbation d'une majorité des associés représentant au moins les trois quart du capital social est requise.

Art. 18. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par LaSalle Real Estate Debt Strategies (TSA) L.P prénommée.

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2014.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille cinq cents euros.

Assemblée générale des associés

La personne mentionnée ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Madame Stéphanie Duval, Directrice Nationale, résidant 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
 - Madame Pascale Girault, Directrice Nationale, résidant 29, rue de Berri, F-75008 Paris, France;
 - Madame Julie Pierre, Directrice Associée, résidant au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. GRYP, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15494. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013169752/340.

(130206822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Metalcolux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9681 Roullingen, 14, Am Duerf.

R.C.S. Luxembourg B 169.721.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés et dûment signifiée à la société, le capital social fixé à 12.500 EUR, représenté par 100 parts sociales, entièrement souscrites et libérées, se repartit comme suit:

Monsieur Philippe BOSQUET	
Cinquante parts sociales	50
Monsieur Frédéric VANRECK	
Cinquante parts sociales	50
Total: cent parts sociales	100

Monsieur BOSQUET Philippe est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

Monsieur VANRECK demeurant 5F, Place de l'Europe, B-5150 Soye est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Roullingen, le 21 novembre 2013.

METALCOLUX S.à r.l.

Ph. BOSQUET / VANRECK F.

Référence de publication: 2013174967/23.

(130213143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Mohawk Foreign Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 173.952.

—
Il résulte des transferts de parts sociales en date du 26 juin 2013 que:

Mohawk Foreign Holdings S.à r.l. a transféré 364 parts sociales de la société à Mohawk Foreign Funding S.à r.l., ayant pour siège social le 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, Luxembourg.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013174947/15.

(130213391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

CCEL Prop Co. A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 168.465.

Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 9. Dezember 2013:

ECE European Prime Shopping Centre Hold Co. A S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 158.361

wurden folgende Personen als Geschäftsführer der Gesellschaft abberufen:

a) Herr Richard Goddard, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

b) Herr Yves Wagner, geschäftsansässig in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

und folgende Person zum Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt:

Herr Ulrich Binninger, geboren am 30. August 1966 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Seit diesem Tag sind Geschäftsführer der Gesellschaft:

a) Herr José María Ortiz, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

b) Herr Ulrich Binninger, geschäftsansässig in 19, rue des Lilas, L-8035 Strassen

Contern, den 9. Dezember 2013.

CCEL Prop Co. A S.à r.l.

José María Ortiz / Ulrich Binninger

Geschäftsführer / Geschäftsführer

Référence de publication: 2013175504/26.

(130215168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Claren Road Opportunities LuxCo B, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 161.515.

Veuillez noter le changement de l'adresse des gérants suivants:

L'adresse privée de M Ronan Carroll est:

15A, rue du Grünwald

L-1646 Senningerberg

et l'adresse professionnelle de M John P. Berkery est:

Lansdowne House

57 Berkeley Square

London W1J 6ER

United Kingdom

Luxembourg, le 12 Décembre 2013.

Pour Claren Road Opportunities LuxCo B S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2013175480/19.

(130214421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Compagnie Européenne de Métaux Précieux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 162.817.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013175484/9.

(130214436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

C&V Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.317.

Extrait de l'A.G. Ordinaire du 21/11/2013

L'assemblée générale accepte la démission de Madame Da Encarnacao Nunes Maria Manuela, née le 18/03/1947 à Sabacheira Tomar (Portugal) et domiciliée à 5, Rue Salvador Allende F-95310 St-Ouen-l' Aumone (France) de son poste d'administrateur.

En remplacement, l'assemblée générale nomme Madame FUENTES TRINIDAD Ana Belen, née le 04/08/1982 à Montcada i Reixac (Espagne) et domiciliée à 47, Calle Ripoll E-08110 Montcada i Reixac (Espagne) au poste d'administrateur jusqu'au 11/11/2017.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société Befac Expertises Comptables et Fiscales (Luxembourg) RCS Luxembourg B45066 et dont le siège social est au 25a, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg (Luxembourg) jusqu'au 11/11/2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Da Costa F. / ... / Da Encarnacao M..

Référence de publication: 2013175451/19.

(130214955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Ital Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 116.657.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 décembre 2013

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique que les mandats d'administrateurs de Mr. Raffaele Mincione et Mme Christine Burgard prendront fin le 16 décembre 2013.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013175817/14.

(130213964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Öhman SICAV 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.491.

Le Conseil d'Administration a décidé et suite à l'agrément de la CSSF:

- de prendre note de la démission de Monsieur Thomas VINELL, Banque Öhman S.A., en tant qu'administrateur, avec effet au 24 octobre 2013,

- de coopter, avec effet au 24 octobre 2013, Monsieur Thomas WEBER, Banque Öhman S.A., 16 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, en tant qu'administrateur, et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Il est également à noter que le nom exact de l'administrateur Barrné est: Lars Pontus BARRNE.

De ce fait, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Monsieur Thomas WEBER, Banque Öhman S.A., 16 avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg

Monsieur Johan MALM, E. Öhman J: or Kapitalförvaltning AB, Berzelii Park 9, SE- 103 89 Stockholm

Monsieur Lars Pontus BARRNE, E. Öhman J: or Kapitalförvaltning AB, Berzelii Park 9, SE- 103 89 Stockholm,

Pour ÖHMAN SICAV 1
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2013176363/21.

(130214519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.824.

In the year two thousand thirteen, on the fourteenth day of November,
before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of Odysseus (Intermediate Luxco) S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111.824, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg, dated 2 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 348 of 16 February 2006.

The meeting was opened at 11.15 a.m., with Mr Mustafa NEZAR, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Monique DRAUTH, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Mehdi ZIDANI, employee, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to proceed with the opening of the liquidation of the Company.
2. Appointment of one liquidator and specification of its powers.
3. Miscellaneous.

II.- That the present or represented shareholders, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed after having been initialled ne varietur by the persons appearing.

III.- That the whole share capital being present or represented at the present meeting, no convening notices were necessary, the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

IV.- That the present meeting representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

In accordance with articles 141-151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), the general meeting decides to dissolve the Company and to start the liquidation proceedings.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator MERLIS S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 111.320 (the "Liquidator").

Third resolution

The general meeting resolves that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law.

The Liquidator may perform all the acts provided for by Article 145 of the Law, without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the corporation.

The Liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind to his willingness in the proportion of their participation in the capital.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately ONE THOUSAND EURO (1,000.-EUR).

There being no further business, the meeting is terminated at 11.30 a.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, this deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document

The document having been read to the appearing persons, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary this deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le quatorze novembre,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée Odysseus (Inter-mediate Luxco) S.à r.l. ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 111.824, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 348 du 16 février 2006.

L'assemblée est ouverte à 11.15 heures sous la présidence de Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Monique DRAUTH, salariée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mehdi ZIDANI, salarié, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Divers.

II. Que les associés présents ou représentés, le mandataire des associés représentés et le nombre de leurs parts sociales sont répertoriés dans une feuille de présence; cette feuille de présence, signée par le mandataire des associés représentés et le bureau, sera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des associés représentés, paraphées ne varietur par les comparants seront également annexées au présent acte.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, représentant tout le capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément aux articles 141-151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.320 (le «Liquidateur»).

Troisième résolution

L'assemblée générale décide que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la société.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte est évalué à environ MILLE EUROS (1.000.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.30 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Zidani, Drauth, Nezar, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51649.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 25 novembre 2013.

Référence de publication: 2013164343/131.

(130200760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Sunset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 56.165,09.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.817.

EXTRAIT

Suite à une assemblée générale des associés de la Société en date du 6 Décembre 2013, la Société a racheté l'ensemble des parts sociales de classe B3.

Dès lors les associés de la Société détiennent les 5.616.509 parts sociales de la Société de la manière suivante:

CVC Nominees Limited

4.076.902 parts sociales de classe A;

305.769 parts sociales de classe B1;

305.769 parts sociales de classe B2;

Francisco Javier DE JAIME

380.000 parts sociales de classe A;

28.500 parts sociales de classe B1;

28.500 parts sociales de classe B2;

UBS FIDUCIARIA S.p.A.

128.000 parts sociales de classe A;

9.600 parts sociales de classe B1;

9.600 parts sociales de classe B2;

Sunset S.à r.l.

343.869 parts sociales de classe B3

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Décembre 2013.

Pour la société

E. Brero

Un gérant

Référence de publication: 2013174363/31.

(130212763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Retriever-Club du Grand-Duché de Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: Grevenmacher, Chalet aal Stross.

R.C.S. Luxembourg F 5.096.

Lors de la deuxième assemblée générale extraordinaire, tenue le 24/11/2013 à Grevenmacher, les modifications de nos statuts ont été acceptés unanimement par 41 membres présents sur 124 membres au total.

Les modifications sont comme suit:

Kapitel I. - Name, Sitz, Dauer, Zweck

Art. 1. Der RETRIEVER-CLUB DU GRAND-DUCHE DE LUXEMBOURG (R.C.L.) wurde am 09. April 1983 gemäß den Bestimmungen des umgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 gegründet als Vereinigung der Besitzer und Liebhaber der folgenden Retrieverrassen: Labrador -, Golden -, Flat-Coated -, Curly-Coated -, Chesapeake Bay - und Nova Scotia Duck Tolling Retriever.

Art. 4. Die Vereinigung bezweckt die Erfassung sowie den Zusammenschluss der Besitzer und Liebhaber obengenannter Retrieverrassen, um gemeinschaftlich die Haltung und die Pflege zu fördern. Die Vereinigung berät und hilft den Liebhabern beim Ankauf von Retrievern und sie berät ihre Mitglieder in anderen kynologischen Fragen.

Die Vereinigung kann sich zur Organisation einer Spezial-Hunderasse-Ausstellung, anlässlich welcher das CACL (certificat d'aptitude au champion de Luxembourg) unter den von der Fédération Cynologique Luxembourgeoise (F.CL) festgehaltenen Bestimmungen vergeben wird, der Centrale du Chien d'Agrément et de Compagnie du Grand-Duché de Luxembourg (C.C.A.C.) angliedern. Bei dieser Angliederung bleibt die Vereinigung in seinen Entscheidungen unabhängig, unterliegt aber den allgemeinen Vorschriften des nationalen Hundewesens, herausgegeben seitens der Fédération Cynologique Luxembourgeoise (F.CL) gemäß den Bestimmungen der Fédération Cynologique Internationale (F.C.I.), sowie den Regelungen und Regeln des Funktionierens, festgelegt von der F.C.I. und der C.C.A.C.

Kapitel II. - Mitglieder, Aufnahme, Beitrag, Geschäftsjahr, Ausschluss

Art. 5. Die Zahl der Mitglieder ist unbegrenzt, beträgt jedoch mindestens drei.

Art. 6. Die Vereinigung setzt sich zusammen aus Aktiv- und Ehrenmitgliedern. Ehrenmitglied werden Personen, welche den Verein in finanzieller und/oder moralischer Weise unterstützen. Jeder Retrieverbesitzer resp. Liebhaber kann, auf Grund eines schriftlichen oder mündlichen Antrages, Mitglied der Vereinigung werden. Über die Aufnahme entscheidet der Vorstand.

Art. 7. Der Hauptjahresbeitrag beträgt minimal 20 Euro, maximal 50 Euro. Er wird von der Generalversammlung festgesetzt. Der Hauptjahresbeitrag ist zahlbar in der ersten Jahreshälfte. Das Geschäftsjahr ist das Kalenderjahr.

Art. 8. Bei NichtZahlen des Beitrages in der festgehaltenen Frist erlischt die Mitgliedschaft. Ausgeschlossen werden Mitglieder, die ein schädigendes Verhalten gegenüber der Vereinigung oder gegenüber dem Hundewesen im Allgemeinen offenbaren. Über den Ausschluss, worüber das betreffende Mitglied schriftlich informiert werden muss, entscheidet die Generalversammlung.

Kapitel III. - Verwaltung, Generalversammlung

Art. 9. Der Verein wird verwaltet durch einen Vorstand von mindestens drei und höchstens elf Mitgliedern. Der Vorstand umfasst den Präsidenten, den Vizepräsidenten, den Sekretär, den Kassierer sowie einen bis sieben Beisitzer. Der Vorstand wird in der gewöhnlichen Generalversammlung in geheimer Wahl mit einfacher Stimmenmehrheit der anwesenden Mitglieder für die Dauer von zwei Jahren gewählt. Er wird jedes Jahr teilweise erneuert. Austretende oder bereits ausgetretene Mitglieder sind wieder wählbar. Scheidet im Laufe des Jahres ein Mitglied aus so kann es durch den nächsten Ersatzkandidaten für die Dauer des übernommenen Mandats ersetzt werden. Wählbar ist jedes aktive Mitglied, welches seine Kandidatur vor Beginn der Generalversammlung an das Sekretariat gestellt hat.

Der Vorstand bestimmt unter sich die Zuteilung der einzelnen Posten.

Art. 10. Die Generalversammlung findet in der ersten Hälfte des Kalenderjahres statt. Sie entscheidet gemäß den Bestimmungen des umgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 über Statutenänderungen, Vereinsleitung, Aufstellung und Annahme des Budgets, Auflösung der Vereinigung. Sie bestimmt zwei Kassenrevisoren zur Prüfung des Kassenberichts am Ende des Geschäftsjahres.

Art. 11. Der Präsident leitet die Generalversammlung und die Vorstandssitzungen. Er vertritt öffentlich die Vereinigung und ist verantwortlich für das gute Funktionieren der Vereinsorgane. Der Vizepräsident vertritt den Präsidenten, wenn dieser verhindert ist. Dem Sekretär obliegen der gesamte Schriftwechsel sowie die Berichterstattung der Vorstandssitzungen und der Generalversammlung. Er verwaltet die Archive der Vereinigung. Der Kassierer befasst sich mit den Mitgliedsbeiträgen und verwaltet den Kassenbestand und die Mitgliederlisten. Er ist für die korrekte Verwaltung des Vereinsvermögens verantwortlich.

Art. 13. Die Auflösung des Vereins kann nur gemäß der Bestimmungen des umgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928 erfolgen. Bei der Auflösung verfällt das eventuelle Netto-Restvermögen an eine tierfreundliche Vereinigung im Großherzogtum Luxemburg.

Grevenmacher, le 26 novembre 2013.

Pour le comité

SARAH NEU / Steuer M / Ferny Herkes

Secrétaire / Caissière / Présidente R.C.L.

Référence de publication: 2013168690/63.

(130205044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Belgalux S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.144.

Par décision de Trust International Luxembourg S.A., représenté par son conseil d'administration en place, agent domiciliataire de la société anonyme BELGALUX S.A.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg de la société BELGALUX S.A. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 93144.

Luxembourg, le 12 novembre 2013

Pour Trust International Luxembourg S.A.

Le domiciliataire

Référence de publication: 2013175423/13.

(130214823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Becom International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue de Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 96.385.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BECOM INTERNATINAL S.A.

DE BERNARDI Alexis / BARTOLUCCI Gabriele

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013175421/12.

(130214535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

VIP-IT S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 146.383.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013176330/10.

(130214473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Venus Investment, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.521.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Internationale SA

Référence de publication: 2013176320/10.

(130215102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Benelux Partners Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 60.695.

Résolution des actionnaires du 30 juin 2013

Démission d'administrateurs

Sont acceptées les démissions de M. Rob Drieduite et de Citadelle Corporate Services Sarl de leur fonction d'administrateurs avec effet au 1^{er} juillet 2013.

Changement d'adresse d'un administrateur et administrateur-délégué

L'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur-délégué M. Gerard Ossevoort a changé: 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Changement d'adresse du commissaire aux comptes

Le siège social du commissaire aux comptes Oxford Tax Advisory SA a été déplacé vers l'adresse: 117 Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174593/19.

(130213260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Aleph Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 148.100.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions écrites prises par l'Associé Unique de la Société en date du 12 décembre 2013 que les résolutions suivantes ont été prises:

- d'accepter la démission de Mr Fabrice Huberty avec effet immédiat;
- de nommer en remplacement Mr Michel De Groote, résidant professionnellement au 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat, son mandat arrivant à échéance lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2013.

Référence de publication: 2013175332/15.

(130214001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Ateliers Holcher & Conzemius, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 55, rue Fontaine d'Olière.
R.C.S. Luxembourg B 11.918.

Les comptes annuels au 31.12.12 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175344/10.

(130213991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Aptina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 187.441,30.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 136.362.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013175341/10.

(130213967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 182.080.

I. Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 20 novembre 2013, que l'associé unique de la Société, Merlin Entertainments Group Luxembourg 3 S.à r.l., a transféré la totalité des 12.498 parts sociales ordinaires et 2 parts privilégiées obligatoirement rachetables qu'il détenait dans la Société à:

- Charcoal Newco 1 Limited, une private company limited by shares, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro 06128686, ayant son siège social au 3, Market Close, Poole, BH15 1 NQ Dorset, Royaume-Uni.

II. En date du 20 novembre 2013, ce nouvel associé unique de la Société, Charcoal Newco 1 Limited, a ensuite transféré la totalité des 12.498 parts sociales ordinaires et 2 parts privilégiées obligatoirement rachetables qu'il détenait dans la Société à:

- Merlin UK Finco 2 Limited, une private company limited by shares, constituée et régie selon les lois du Royaume-Uni, immatriculée auprès du Registre de commerce du Royaume-Uni sous le numéro 8753263, ayant son siège social à l'adresse suivante: 3, Market Close, Poole, BH15 1 NQ Dorset, Royaume-Uni.

III. A la même date, le nouvel associé unique précité de la Société, Merlin UK Finco 2 Limited, a ensuite transféré la totalité des 12.498 parts sociales ordinaires et 2 parts privilégiées obligatoirement rachetables qu'il détenait dans la Société à sa succursale:

- Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch, succursale de Merlin UK Finco 2 Limited, constituée et régie selon les lois du Grand-duché du Luxembourg, immatriculée auprès du RCSL sous le numéro B182341, ayant son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L - 2453 Luxembourg.

En conséquence, les 12.498 parts sociales ordinaires et 2 parts privilégiées obligatoirement rachetables de la Société sont désormais détenues par le nouvel associé unique Merlin UK Finco 2 Limited, Luxembourg Branch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

Merlin Lux Finco 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013175945/32.

(130214028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Violin FinCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.600,00.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 63, boulevard Prince Felix.
R.C.S. Luxembourg B 181.916.

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 13 décembre 2013 que les associés ont nommé la personne suivante en tant que gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Lars Olov Johansson, né le 2 juillet 1983, à Connecticut (Etats Unis d'Amérique), résidant au 229 Chrystie St, Apt 431, New York NY 10002-1168, Etats Unis d'Amérique.

Il est encore notifié que:

- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, gérant de la Société, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société;

- Monsieur Joost Anton Mees, gérant de la Société, a été nommé en tant que gérant de classe B de la Société;

Résultant des décisions susmentionnées, le conseil de gérance de la Société est comme suit:

- Monsieur Lars Olov Johansson, gérant A;
- Monsieur Marcus Jacobus Dijkerman, gérant B;
- Monsieur Joost Anton Mees, gérant B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Violin FinCo S.à r.l.

Joost Anton Mees / Marcus Jacobus Dijkerman

Référence de publication: 2013176310/22.

(130214018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Alacer Gold Holdings Corp. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 174.136.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 13 août 2013 que:

(i) La démission de Monsieur David QUINLIVAN de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 13 août 2013 a été acceptée.

(i) A été nommé gérant de catégorie A, avec effet au 13 août 2013, et ce pour une durée indéterminée:

Monsieur Mark E. Murchison, né le 23 mai 1972 en Australie et résidant professionnellement au Level 3, 18 Parliament Place, West Perth, Western Australia, Australia 6005.

(ii) Par conséquent, la composition du conseil de gérance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Geoffrey T. Williams, gérant de catégorie A;
- Monsieur Mark E. Murchison, gérant de catégorie A;
- Monsieur Benoît BAUDUIN, gérant de catégorie B;
- Monsieur Patrick MOINET, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175330/23.

(130215119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luma Capital S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.786.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire en date du 9 décembre 2013

1. La démission de Monsieur Eirik DIESEN de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué a été acceptée avec effet au 9 décembre 2013.

2. A été élue administrateur, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015:

- Madame Lizel ROBAT, née le 28.05.1969 à Zaf, Afrique du Sud, et résidant au 36, rue Jean Mercatoris, L-7237 Hemlsange

Pour la société

LWM S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2013175876/16.

(130214466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.696.

—
Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luton Investments S.A.

Référence de publication: 2013175878/10.

(130214314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Lux-Composition S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9516 Wiltz, 22, rue du 31 Août 1942.

R.C.S. Luxembourg B 92.444.

—
RECTIFICATIF

Nouveau dépôt en remplacement du dépôt initial n° L120152988

Date de clôture des comptes annuels au 31/12/2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DERENBACH, le 13/12/2013.

FRL SA

Signature

Référence de publication: 2013175879/15.

(130214953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luxembourg Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 162.995.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 décembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013175880/16.

(130214321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Luxembourg IP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 162.994.

—
Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIEKIRCH, le 16 décembre 2013.

Pour la société

COFICOM Trust S.à r.l.

B.P. 126

50, Esplanade

L-9227 DIEKIRCH

Signature

Référence de publication: 2013175881/16.

(130214320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Land Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Docteur Charles Marx.
R.C.S. Luxembourg B 86.792.

—
Extrait de l'assemblée générale extraordinaire 29 novembre 2013

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 29 novembre 2013:

L'Assemblée décide de transférer le siège social du 296-298, route de Longwy L-1940 Luxembourg au 11, Boulevard Docteur Charles Marx L-2130 Luxembourg à dater du 1^{er} décembre 2013.

Le mandataire

Référence de publication: 2013175891/12.

(130214056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Alternative Power S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.050.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 178.579.

—
In the year two thousand and thirteen, on the nineteen day of November.

Before us, Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Alexis Martineau, employee, born on July 6, 1976, in La Roche-sur-Yon, France, having its professional address at 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France,

duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 November 2013;

Mr. Frédéric Devos, born on January 11, 1964, in Hazebrouck, France, residing at 43, Lansdowne Road, W11 2LQ London, United Kingdom,

duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2013;

FIBEM, incorporated on April 25, 2012, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2013;

FIGEM, incorporated on March 7, 2008, having its registered office at 3, rue du Général Appert, 75116 Paris, France, duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 12 November 2013;

Kaltroco Limited, incorporated on December 19, 1994, having its registered office at 22, Greenville Street, St Hélier JE4 8PX, Jersey,

duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 15 November 2013;

Rucio Investment S.à r.l., incorporated on December 28, 2012, having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

duly represented by Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 13 November 2013;

Mr. Daniel Payan, born on June 29, 1947, in Neuilly-sur-Seine, France, residing at 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, duly represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 November 2013; and

Mrs. Christiane Fournet, born on June 19, 1947, in Roye, France, residing at 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, duly represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 18 November 2013.

These proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholders and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The meeting is presided by Mr. Philippe Delrée, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints Mrs. Nadège Dillmann as secretary, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

and the meeting elects as scrutineer Mr. Danillo Antalo, private employee, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record as follows:

The appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Alternative Power S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, on 8 July 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1695 dated July 16, 2013 and lastly amended by a deed enacted by Maître Cosita Delvaux on July 16, 2013, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2185 dated September 9, 2013 (the "Company").

The 5,512,500 shares having a nominal value of EUR 1.00 (one Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders expressly state having been duly informed beforehand.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one million five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,537,500) through the issuance of eighty-nine thousand three hundred and ninety (89,390) A Ordinary Shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and one million four hundred forty-eight thousand one hundred and ten (1,448,110) A Preference Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each;

2. Subscription and payment by (i) Mr. Alexis Martineau of thirteen thousand three hundred and thirty-four (13,334) A Ordinary Shares and ninety-nine thousand one hundred and sixty-six (99,166) A Preference Shares, by (ii) Mr. Frédéric Devos of seven thousand three hundred and six (7,306) A Ordinary Shares and forty-two thousand six hundred and ninety-four (42,694) A Preference Shares, by (iii) FIBEM of seventeen thousand five hundred (17,500) A Ordinary Shares and three hundred thirty-two thousand five hundred (332,500) A Preference Shares, by (iv) Rucio Investment S.à r.l. of seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, by (v) Kaltroco Limited of seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, by (vi) FIGEM of seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, by (vii) Mr. Daniel Payan of one thousand two hundred and fifty (1,250) A Ordinary Shares and twenty-three thousand seven hundred and fifty (23,750) A Preference Shares, by (viii) Mrs. Christiane Fournet of one thousand two hundred and fifty (1,250) A Ordinary Shares and twenty-three thousand seven hundred and fifty (23,750) A Preference Shares, by (ix) FCPI Fortune Alto of one thousand five hundred and ninety-three (1,593) A Ordinary Shares and thirty thousand two hundred and fifty-five (30,255) A Preference Shares, by (x) FIP France Fortune Alto 2 of one thousand four hundred and nineteen (1,419) A Ordinary Shares and twenty six thousand nine hundred and fifty-eight (26,958) A Preference Shares, by (xi) FIP France Alto 6 of one hundred and thirty-seven (137) A Ordinary Shares and two thousand five hundred and ninety-seven (2,597) A Preference Shares, by (xii) FIP France Alto 7 of three hundred and eighteen (318) A Ordinary Shares and six thousand and forty-eight (6,048) A Preference Shares, by (xiii) FIP France Fortune Alto 3 of one hundred and forty-nine (149) A Ordinary Shares and two thousand eight hundred and thirty-six (2,836) A Preference Shares, by (xiv) FCPI Alto Innovation 10 of three hundred and forty-eight (348) A Ordinary Shares and six thousand six hundred and seven (6,607) A Preference Shares, by (xv) FCPI Europe Alto Innovation of four hundred and fifty-eight (458) A Ordinary Shares and eight thousand seven hundred and ten (8,710) A Preference Shares, by (xvi) FCPI Fortune Alto Innovation 3 of five hundred and seventy-eight A Ordinary Shares (578) and ten thousand nine hundred and eighty-nine (10,989) A Preference Shares, by (xvii) FCPR Agregator Capital of ten thousand (10,000) A Ordinary Shares and one hundred ninety thousand (190,000) A Preference Shares, by (xviii) La Banque Postale Innovation N°14 FCPI of five thousand (5,000) A Ordinary Shares and ninety-five thousand (95,000) A Preference Share, and by (xix) Mrs. Sylvie Falcato of six thousand two hundred and fifty (6,250) A Ordinary Shares and one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty (118,750) A Preference Shares, to be paid by contribution in cash;

3. To amend article 6 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1 and 2;

4. To amend article 12 of the articles of association of the Company;

5. Resignation of Mr. Bertrand Meunier as class A director of the Company;

6. Appointment of Mr. Alexis Martineau as Class A director; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,537,500) in order to raise it from its current amount of five million five hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 5,512,500) up to an amount of seven million fifty thousand Euros (EUR 7,050,000) through the issuance of eighty-nine thousand three hundred and ninety (89,390) A Ordinary Shares having a

nominal value of one Euro (EUR 1.00) each and one million four hundred forty-eight thousand one hundred and ten (1,448,110) A Preference Shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.00) each.

All of the eighty-nine thousand three hundred and ninety (89,390) A Ordinary Shares and one million four hundred forty-eight thousand one hundred and ten (1,448,110) A Preference Shares have been subscribed by Mr. Alexis Martineau, Mr. Frédéric Devos, Rucio Investment S.à r.l., Kaltroco Limited, FIGEM, Mr. Daniel Payan, Mrs. Christiane Fournet, FIBEM, FCPI Fortune Alto, FIP France Fortune Alto 2, FIP France Alto 6, FIP France Alto 7, FIP France Fortune Alto 3, FCPI Alto Innovation 10, FCPI Europe Alto Innovation, FCPI Fortune Alto Innovation 3, FCPR Agregator Capital, La Banque Postale Innovation N°14 FCPI and Mrs. Sylvie Falcato for a total amount of one million five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,537,500) allocated to the share capital of the Company.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash.

Second resolution

The existing Shareholders of the Company waive a part of their right of preferential subscription and accept the subscription and the payment of a part of the new shares to be issued to the new shareholders (the "New Shareholders") and resolve to accept the subscription and the payment of the new shares by cash contribution as follows:

Subscription - Payment

Thereupon intervene the Shareholders hereafter:

- Mr. Alexis Martineau, having its professional address at 63, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe thirteen thousand three hundred and thirty-four (13,334) A Ordinary Shares and ninety-nine thousand one hundred and sixty-six (99,166) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred twelve thousand five hundred Euros (EUR 112,500) (the "Contribution 1");

- Mr. Frédéric Devos, residing at 43, Lansdowne Road, W11 2LQ London, United Kingdom, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven thousand three hundred and six (7,306) A Ordinary Shares and forty-two thousand six hundred and ninety-four (42,694) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of fifty thousand Euros (EUR 50,000) (the "Contribution 2");

- FIBEM, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seventeen thousand five hundred (17,500) A Ordinary Shares and three hundred thirty-two thousand five hundred (332,500) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of three hundred fifty thousand Euros (EUR 350,000) (the "Contribution 3");

- Rucio Investment S.à r.l., having its registered office at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred fifty thousand Euros (EUR 150,000) (the "Contribution 4");

- Kaltroco Limited, having its registered office at 22, Greenville Street, St Hélier, JE4 8PX, Jersey, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred fifty thousand Euros (EUR 150,000) (the "Contribution 5");

- FIGEM, having its registered office at 3, rue du Général Appert, 75116 Paris, France, represented by Mr. Danillo Antalo, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to seven thousand five hundred (7,500) A Ordinary Shares and one hundred forty-two thousand five hundred (142,500) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred fifty thousand Euros (EUR 150,000) (the "Contribution 6");

- Mr. Daniel Payan, residing at 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand two hundred and fifty (1,250) A Ordinary Shares and twenty-three thousand seven hundred and fifty (23,750) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) (the "Contribution 7");

- Mrs. Christiane Fournet, residing at 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand two hundred and fifty (1,250) A Ordinary Shares and twenty-three thousand seven hundred and fifty (23,750) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) (the "Contribution 8"); and

Thereupon intervene the new shareholders (the "New Shareholders") hereafter:

- FCPI Fortune Alto, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand and five hundred and ninety-three (1,593) A Ordinary Shares and thirty thousand two hundred and fifty-five (30,255) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of thirty one thousand eight hundred and forty-eight Euros (EUR 31,848) (the "Contribution 9");

- FIP France Fortune Alto 2, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one thousand four hundred and nineteen (1,419) A Ordinary Shares and twenty six thousand nine hundred and fifty-eight (26,958) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of twenty eight thousand three hundred seventy and seven Euros (EUR 28,377) (the "Contribution 10");

- FIP France Alto 6, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one hundred thirty and seven (137) A Ordinary Shares and two thousand five hundred and ninety-seven (2,597) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of two thousand seven hundred and thirty-four Euros (EUR 2,734) (the "Contribution 11");

- FIP France Alto 7, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred eighteen (318) A Ordinary Shares and six thousand and forty-eight (6,048) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of six thousand three hundred and sixty-six Euros (EUR 6,366) (the "Contribution 12");

- FIP France Fortune Alto 3, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to one hundred and forty-nine (149) A Ordinary Shares and two thousand eight hundred and thirty-six (2,836) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of two thousand nine hundred and eighty-five Euros (EUR 2,985) (the "Contribution 13");

- FCPI Alto Innovation 10, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to three hundred and forty-eight (348) A Ordinary Shares and six thousand six hundred and seven (6,607) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of six thousand nine hundred and fifty-five Euros (EUR 6,955) (the "Contribution 14");

- FCPI Europe Alto Innovation, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to four hundred and fifty-eight (458) A Ordinary Shares and eight thousand seven hundred and ten (8,710) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of nine thousand one hundred and sixty-eight Euros (EUR 9,168) (the "Contribution 15");

- FCPI Fortune Alto Innovation 3, organized under the laws of France, represented by Mrs Nadège Dilmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five hundred and seventy-eight (578) A Ordinary Shares and ten thousand nine hundred and eighty-nine (10,989) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of eleven thousand five hundred and sixty-seven Euros (EUR 11,567) (the "Contribution 16");

- FCPR Agregator Capital, organized under the laws of France, represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to ten thousand (10,000) A Ordinary Shares and one hundred and ninety thousand (190,000) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of two hundred thousand Euros (EUR 200,000) (the "Contribution 17");

- La Banque Postale Innovation N°14 FCPI, organized under the laws of France, represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to five thousand (5,000) A Ordinary Shares and ninety-five thousand (95,000) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred thousand Euros (EUR 100,000) (the "Contribution 18"); and

- Mrs. Sylvie Falcato, residing at 85, rue de Tocqueville, Paris 17E (75), France, represented by Mrs. Nadège Dillmann, private employee with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe to six thousand two hundred and fifty (6,250) A Ordinary Shares and one hundred eighteen thousand seven hundred and fifty (118,750) A Preference Shares, through a contribution in cash in a total amount of one hundred twenty-five thousand Euros (EUR 125,000) (the "Contribution 19").

Evidence of the Contributions Existence

Proofs of the Contribution 1, the Contribution 2, the Contribution 3, the Contribution 4, the Contribution 5, the Contribution 6, the Contribution 7, the Contribution 8, the Contribution 9, the Contribution 10, the Contribution 11,

the Contribution 12, the Contribution 13, the Contribution 14, the Contribution 15, the Contribution 16, the Contribution 17, the Contribution 18 and Contribution 19 have been given to the undersigned notary.

The appearing party declares that all the new A Ordinary Shares and the new A Preference Shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the total amount of one million five hundred thirty-seven thousand five hundred Euros (EUR 1,537,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate.

Further to the capital increase of the Company, the Shareholders and the New Shareholders form together the new shareholders' meeting (the "Meeting").

Third resolution

In order to reflect the above resolutions, the Meeting resolves to restate the articles 6.1 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed Share Capital

The Company's corporate capital is fixed at seven million fifty thousand Euros (EUR 7,050,000) represented by three hundred ninety-one thousand six hundred and sixty-eight (391,668) A Ordinary Shares of one Euro (EUR 1) each and six million six hundred fifty-eight thousand three hundred and thirty-two (6,658,332) A Preference Shares of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate articles 12 of the Articles of the Company which shall henceforth read as follows:

Art. 12. Distribution of profits.

12.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

12.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

12.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company and in accordance with the provisions of article 6.7 of the Articles of the Company.

12.4 The general meeting of shareholders may decide, in accordance with the provisions of the article 6.7. of the Articles of the Company, and based on an interim account situation, to pay interim dividends before the end of the current financial year provided that the amount to be distributed does not exceed all profits made since the end of the financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserves pursuant to the requirements of the law or of the Company's Articles.

Fifth resolution

The Meeting takes note of the resignation of Mr. Bertrand Meunier as class A director of the Company as from the date of this Meeting.

Sixth resolution

The Meeting decides to appoint Mr. Alexis Martineau, employee born on July 6, 1976, in La Roche-sur-Yon, France, having his professional address at 63, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France, appointed as class A director as from the date of this Meeting and for an undetermined period.

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to EUR 2.900.-.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, the said proxyholder of the persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE DIX-NEUVIEME JOUR DE NOVEMBRE,

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alexis Martineau, employé, né le 6 juillet 1976 à La Roche-sur-Yon, France, ayant son adresse professionnelle au 63, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris, France,

dûment représenté par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 18 novembre 2013;

Monsieur Frédéric Devos, employé, né le 11 janvier 1964 à Hazebrouck, France, ayant son adresse professionnelle au 43, Lansdowne Road, W11 2LQ Londres, Grande-Bretagne,

dûment représenté par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 13 novembre 2013;

FIBEM, société constituée le 25 avril 2012, ayant son siège social au 412F, Route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 13 novembre 2013;

FIGEM, société constituée le 7 mars 2008, ayant son siège social au 3, rue du Général Appert, 75116 Paris, France,

dûment représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 12 novembre 2013;

Kaltroco Limited, société constituée le 11 décembre 2009, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St Héliér, JE4 8PX, Jersey,

dûment représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 15 novembre 2013;

Rucio Investment S.à r.l., société constituée le 28 décembre 2012, ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 13 novembre 2013;

Monsieur Daniel Payan, employé né le 29 juin 1947 à Neuilly-sur-Seine, France, résidant au 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France,

dûment représenté par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 18 novembre 2013; and

Madame Christian Fournet, employée né le 19 juin 1947 à Roye, France, résidant au 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, dûment représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en vertu d'une procuration délivrée le 18 novembre 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La réunion est présidée par Monsieur Philippe Delrée, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme secrétaire

et l'assemblée élit Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, comme scrutateur.

Les comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Les comparants sont les associés ("les Associés") de Alternative Power S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire résidant à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg en date du 8 juillet 2013 publié au Mémorial C de Luxembourg, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1695 datée du 16 juillet 2013 et modifié par acte de Maître Cosita Delvaux en date du 16 juillet 2013, publié au Mémorial C de Luxembourg, recueil des Sociétés et Associations, numéro 2185 daté du 9 septembre 2013 (la «Société»).

Les 5.512.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,00 (un euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, desquels les actionnaires ont expressément été dûment informé au préalable.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.537.500), par l'émission de quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (89.390) Parts Sociales Ordinaires A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) et par l'émission de un million quatre cent quarante-huit mille cent dix (1.448.110) Parts Sociales Préférentielles A ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune;

2. Souscription et libération par (i) Monsieur Alexis Martineau de treize mille trois cent trente-quatre (13.334) Parts Sociales Ordinaires A et quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-six (99.166) Parts Sociales Préférentielles A, par (ii) Monsieur Frédéric Devos de sept mille trois cent six (7.306) Parts Sociales Ordinaires A et quarante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze (42.694) Parts Sociales Préférentielles A, par (iii) FIBEM de dix-sept mille cinq cents (17.500) Parts Sociales Ordinaires A et trois cent trente-deux mille cinq cents (332.500) Parts Sociales Préférentielles A, par (iv) Rucio Investment S.à r.l. de sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par (v) Kaltroco Limited de sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par (vi) FIGEM de sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par (vii) Monsieur Daniel Payan de mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires A et vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) Parts Sociales Préférentielles A, par (viii) Madame Christiane Fournet de mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires A et vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) Parts Sociales Préférentielles A, par (ix) FCPI Fortune Alto de mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales Ordinaires A et trente mille deux cent cinquante-cinq (30.255) Parts Sociales Préférentielles A, par (x) FIP France Fortune Alto 2 de mille quatre cent dix-neuf (1.419) Parts Sociales Ordinaires A et vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (26.958) Parts Sociales Préférentielles A, par (xi) FIP France Alto 6 de cent trente-sept (137) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2.597) Parts Sociales Préférentielles A, par (xii) FIP France Alto 7 de trois cent dix-huit (318) Parts Sociales Ordinaires A et six mille quarante-huit (6.048) Parts Sociales Préférentielles A, par (xiii) FIP France Fortune Alto 3 de cent quarante-neuf (149) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille huit cent trente-six (2.836) Parts Sociales Préférentielles A, par (xiv) FCPI Alto Innovation 10 de trois cent quarante-huit (348) Parts Sociales Ordinaires A et six mille six cent sept (6.607) Parts Sociales Préférentielles A, par (xv) FCPI Europe Alto Innovation de quatre cent cinquante-huit (458) Parts Sociales Ordinaires A et huit mille sept cent dix (8.710) Parts Sociales Préférentielles A, par (xvi) FCPI Fortune Alto Innovation 3 de cinq cent soixante-dix-huit (578) Parts Sociales Ordinaires A et dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf (10.989) Parts Sociales Préférentielles A par (xvii) FCPR Agregator Capital de dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires A et cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales Préférentielles A, par (xviii) La Banque Postale Innovation N°14 FCPI de cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires A et quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales Préférentielles A et par (xix) Madame Sylvie Falcato de six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Ordinaires A et cent dix-huit mille sept cent cinquante (118.750) Parts Sociales Préférentielles A par apport en numéraire;

3. Modification de l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus;

4. Modification de l'article 12 des Statuts de la Société;

5. Démission de Monsieur Bertrand Meunier de son mandat de gérant de Classe A de la Société;

6. Nomination de Monsieur Alexis Martineau en tant que gérant de Classe A; et

7. Divers.

Après approbation de ce qui précède par les Associés, les résolutions suivantes ont été approuvées:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un million cinq cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.537.500) afin de le porter de son montant actuel de cinq millions cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 5.512.500) à sept millions cinquante mille Euros (EUR 7.050.000) par l'émission de quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (89.390) Parts Sociales Ordinaires A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune et un million quatre cent quarante-huit mille cent dix (1.448.110) Parts Sociales Préférentielles A, d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,00) chacune.

L'ensemble des quatre-vingt-neuf mille trois cent quatre-vingt-dix (89.390) Parts Sociales Ordinaires A et un million quatre cent quarante-huit mille cent dix (1.448.110) Parts Sociales Préférentielles A a été souscrit par Monsieur Alexis Martineau, Monsieur Frédéric Devos, Rucio Investment S.à r.l., Kaltroco Limited, FIGEM, Monsieur Daniel Payan, Madame Christiane Fournet, FIBEM, FCPI Fortune Alto, FIP France Fortune Alto 2, FIP France Alto 6, FIP France Alto 7, FIP France Fortune Alto 3, FCPI Alto Innovation 10, FCPI Europe Alto Innovation, FCPI Fortune Alto Innovation 3, FCPR Agregator Capital, La Banque Postale Innovation N°14 FCPI et Madame Sylvie Falcato pour un montant total de un million cinq cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.537.500) alloué au capital social de la Société.

Les Parts Sociales souscrites ont été totalement libérées par apport en numéraire.

Seconde résolution

Les Associés existants de la Société renoncent à une partie de leur droit préférentiel de souscription et acceptent la souscription et le paiement d'une partie des actions nouvelles à émettre au profit des nouveaux actionnaires (les «Nouveaux Associés») et acceptent la souscription et le paiement des actions nouvelles par apport en numéraire comme suit:

Souscription - Paiement

Par conséquent, comparaissent les Associés ci-dessous:

- Monsieur Alexis Martineau, ayant son adresse professionnelle au 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, représenté par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à treize mille trois cent trente-quatre (13.334) Parts Sociales Ordinaires A et quatre-vingt-dix-neuf mille cent soixante-six (99.166) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cent douze mille cinq cents Euros (EUR 112.500) (l'«Apport 1»);

- Monsieur Frédéric Devos, résidant au 43, Lansdowne Road, W11 2LQ Londres, Royaume-Uni, représenté par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à sept mille trois cent six (7.306) Parts Sociales Ordinaires A et quarante-deux mille six cent quatre-vingt-quatorze (42.694) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cinquante mille Euros (EUR 50.000) (l'«Apport 2»);

- FIBEM, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à dix-sept mille cinq cents (17.500) Parts Sociales Ordinaires A et trois cent trente-deux mille cinq cents (332.500) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de trois cent cinquante mille Euros (EUR 350.000) (l'«Apport 3»);

- Rucio Investment S.à r.l., ayant son siège social au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) (l'«Apport 4»);

- Kaltroco Limited, ayant son siège social au 22, Greenville Street, St Hélier, JE4 8PX, Jersey, représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de un cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) (l'«Apport 5»);

- FIGEM, ayant son siège social au 3, rue du Général Appert, 75116 Paris, France, représentée par Monsieur Danillo Antalo, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à sept mille cinq cents (7.500) Parts Sociales Ordinaires A et cent quarante-deux mille cinq cents (142.500) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) (l'«Apport 6»);

- Monsieur Daniel Payan, résidant au 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, représenté par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires A et vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) (l'«Apport 7»); et

- Madame Christiane Fournet, résidant au 1, rue Scheffer, 75116 Paris, France, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à mille deux cent cinquante (1.250) Parts Sociales Ordinaires A et vingt-trois mille sept cent cinquante (23.750) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000) (l'«Apport 8»).

Par conséquent, comparaissent les Nouveaux Associés interviennent ci-dessous:

- FCPI Fortune Alto, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à mille cinq cent quatre-vingt-treize (1.593) Parts Sociales Ordinaires A et trente mille deux cent cinquante-cinq (30.255) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de trente et un mille huit cent quarante-huit Euros (EUR 31.848) (l'«Apport 9»);

- FIP France Fortune Alto 2, Fonds d'Investissement de Proximité, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à mille quatre cent dix neuf (1.419) Parts

Sociales Ordinaires A et vingt-six mille neuf cent cinquante-huit (26.958) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-huit mille trois cent soixante-dix-sept Euros (EUR 28.377) (l'«Apport 10»);

- FIP France Alto 6, Fonds d'Investissement de Proximité, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à cent trente sept (137) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (2.597) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille sept cent trente-quatre (EUR 2.734) (l'«Apport 11»);

- FIP France Alto 7, Fonds d'Investissement de Proximité, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à trois cent dix huit (318) Parts Sociales Ordinaires A et six mille quarante-huit (6.048) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de six mille trois cent soixante-six Euros (EUR 6.366) (l'«Apport 12»);

- FIP France Fortune Alto 3, Fonds d'Investissement de Proximité, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à cent quarante neuf (149) Parts Sociales Ordinaires A et deux mille huit cent trente-six (2.836) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de deux mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 2.985) (l'«Apport 13»);

- FCPI Alto Innovation 10, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à trois cent quarante huit (348) Parts Sociales Ordinaires A et six mille six cent sept (6.607) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de six mille neuf cent cinquante-cinq Euros (EUR 6.955) (l'«Apport 14»);

- FCPI Europe Alto Innovation, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à quatre cent cinquante huit (458) Parts Sociales Ordinaires A et huit mille sept cent dix (8.710) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de neuf mille cent soixante-huit Euros (EUR 9.168) (l'«Apport 15»);

- FCPI Fortune Alto Innovation 3, Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, organisé sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à cinq cent soixante-dix-huit (578) Parts Sociales Ordinaires A et dix mille neuf cent quatre-vingt-neuf (10.989) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de onze mille cinq cent soixante-sept Euros (EUR 11.567) (l'«Apport 16»);

- FCPR Agregator Capital, organisée sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à dix mille (10.000) Parts Sociales Ordinaires A et cent quatre-vingt-dix mille (190.000) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de deux cent mille Euros (EUR 200.000) (l'«Apport 17»);

- La Banque Postale Innovation N°14 FCPI, organisée sous lois françaises, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à cinq mille (5.000) Parts Sociales Ordinaires A et quatre-vingt-quinze mille (95.000) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cent mille Euros (EUR 100.000) (l'«Apport 18»); et

- Madame Sylvie Falcato, résidant au 85, rue de Tocqueville, Paris 17E (75), France, représentée par Madame Nadège Dillmann, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, en vertu de la procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à six mille deux cent cinquante (6.250) Parts Sociales Ordinaires A et cent dix-huit mille sept cent cinquante (118.750) Parts Sociales Préférentielles A, par un apport en numéraire d'un montant total de cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000) (l'«Apport 19»).

Preuve de l'existence des apports

Preuves de l'existence de l'Apport 1, de l'Apport 2, de l'Apport 3, de l'Apport 4, de l'Apport 5, de l'Apport 6, de l'Apport 7, de l'Apport 8, de l'Apport 9, de l'Apport 10, de l'Apport 11, de l'Apport 12, de l'Apport 13, de l'Apport 14, de l'Apport 15, de l'Apport 16, de l'Apport 17, de l'Apport 18 et de l'Apport 19 ont été données au notaire soussigné.

Les comparants déclarent que toutes les nouvelles Parts Sociales Ordinaires A et les Parts Sociales Préférentielles A ont été libérées à hauteur de cent pour cent (100%) par paiement en numéraire, de sorte que le montant total de un million cinq cent trente-sept mille cinq cents Euros (EUR 1.537.500) est maintenant disponible pour la Société, la preuve ayant été apportée au notaire par un certificat de blocage.

Suite à l'augmentation de capital de la Société, les Associés et les Nouveaux Associés forment conjointement la nouvelle assemblée des associés (l'«Assemblée Générale»).

Troisième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 6.1 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital Souscrit et Libéré

Le capital social est fixé à sept millions cinquante mille Euros (EUR 7.050.000), représenté par trois cent quatre-vingt-onze mille six cent soixante-huit (391.668) Parts Sociales Ordinaires A et six millions six cent cinquante-huit mille trois cent trente-deux (6.658.332) Parts Sociales Préférentielles A d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article 12 des Statuts de la Société qui se lira désormais comme suit:

Art. 12. Distribution des profits.

12.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

12.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

12.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société et en conformité avec les dispositions de l'article 6.7 des statuts de la Société.

12.4 L'assemblée générale des associés peut décider, en étant conforme avec les dispositions de l'article 6.7 des statuts de la Société, sur base d'une situation comptable intérimaire, de verser des dividendes intérimaires avant la fin de l'année comptable en cours à condition que le montant à distribuer n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale prend connaissance de la démission de Monsieur Bertrand Meunier en tant que gérant de Classe A de la Société à partir de la date de cette Assemblée Générale.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Alexis Martineau, employé né le 6 juillet 1976 à La Roche-sur-Yon, France, ayant son adresse professionnelle au 63, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris, France, comme gérant de Classe A de la Société à partir de la date de l'Assemblée Générale et ce, pour une période indéterminée.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à EUR 2.900.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme décrit ci-dessus, dont les noms, prénoms, statuts civils et lieux de résidence sont connus du notaire, la mandataire des parties comparantes ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. ANTALO, N. DILLMANN, P. DELREE, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1982. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 25 novembre 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013169374/545.

(130206758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Esterel Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 154.472.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions du 18 Novembre 2013

En date du 18 Novembre 2013, l'actionnaire unique a procédé à la clôture de la liquidation volontaire de la société Esterel Investissement S.à r.l.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés pendant 5 ans au moins au 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Novembre 2013.

Pour Esterel Investissement S.à r.l.

Antoine Clauzel

Liquidateur

Référence de publication: 2013170175/19.

(130207609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Artelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 148.362.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARTELEC SA

Référence de publication: 2013174567/10.

(130213636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Arsis Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5540 Remich, 41, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.005.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARSIS LUX SARL

Référence de publication: 2013174559/10.

(130213637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Déco-Peint Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3835 Schifflange, 13, rue d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 137.004.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DECO-PEINT LUXEMBOURG SARL

Référence de publication: 2013174676/10.

(130213628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Aciel S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 181.984.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. la société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin n°196711, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande;

2. la société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin n°196706, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande;

ici représentés par Madame Stéphanie BIRCK, corporate manager, demeurant professionnellement au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, agissant ès dite qualité, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les fondateurs déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de «ACIEL S.A. - SPF» (la "Société") régie par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et plus particulièrement par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La Société prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont de nature à le favoriser, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à quatre-vingt mille euros (80.000,- EUR), représenté par quatre-vingts (80) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la loi toute personne suivante:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé, ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la Société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'assemblée générale au Conseil d'Administration.

L'assemblée générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la Société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration; en son absence le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur

comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration. Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à l'unanimité. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La Société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorum et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 10 mai à 9.30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue à l'article 4.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le Conseil d'Administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2014.

Souscription et Libération

Sur ces faits, les comparantes:

1. la société de droit irlandais ROSEVARA LIMITED, R.C. Dublin n°196711, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande;

2. la société de droit irlandais SANLUX INVESTMENTS LIMITED, R.C. Dublin n°196706, avec siège social Eaton Neary, Custume Place, Athlone, République d'Irlande

déclarent souscrire chacune à quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, et de les libérer intégralement moyennant apport en nature d'un portefeuille-titres (l'"Apport") actuellement détenu entre les mains de la Banque VP Bank Luxembourg, laquelle a pris les engagements nécessaires à la présente opération et a émis le certificat relatif daté du 15 novembre 2013.

Evaluation - Rapport de l'apport

L'Apport a été évalué et décrit dans un rapport, daté du 18 novembre 2013, dressé par le Réviseur d'Entreprises Agrée «AbaCab S.à r.l.», signé Marco RIES, avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, dûment représentée par Marco RIES, conformément aux articles 26-1 et 32-1 de la Loi.

La conclusion dudit rapport est la suivante:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie. "

Ledit rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les comparantes, représentées comme sus indiqué, et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec lui.

Réalisation effective de l'apport

Les comparantes, désignées dans le rapport préqualifié par les «Fondateurs» et représentées comme dit ci-avant, déclarent:

- que l'Apport est entièrement libéré;
- qu'il n'existe ni de droit de préemption, ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'acquérir l'Apport;
- que l'Apport est légalement et conventionnellement librement transmissible;
- qu'ils sont, en leur qualité d'apporteurs, Fondateurs les seuls propriétaires de l'Apport transporté;
- que les transferts de l'Apport sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui;

- que toutes les formalités seront réalisées partout où nécessaire, aux fins de formaliser la présente contribution en nature et de la rendre effective, à la date indiquée en tête du présent document, partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Déclaration

Le notaire instrumentais déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires ou charges de toute sorte, qui incombent à la Société du fait de sa constitution, s'élèvent approximativement à EUR mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires préqualifiés, représentant tout le capital souscrit, ont instantanément tenu une première Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires à laquelle ils se considèrent comme régulièrement convoqués en renonçant à toutes instructions et ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois (3).

2. L'assemblée décide de nommer Administrateurs:

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse le 2 avril 1973, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades;

- Mme Maria Helena GONCALVES, employée privée, née à Hayange (France) le 20 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades;

- M. Marc SCHMIT, chef-comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en l'an 2019.

3. L'assemblée décide de nommer président du conseil d'administration Monsieur Thierry TRIBOULOT, préqualifié. Le mandat de président du conseil d'administration prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui aura lieu en l'an 2019.

4. L'assemblée décide de nommer en tant que commissaire aux comptes de la Société, pour une période prenant fin à l'assemblée générale des actionnaires qui doit se tenir en 2019:

- SG SERVICES S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 78.306, avec siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

5. L'assemblée décide de fixer le siège social de la Société au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite à la mandataire des parties comparantes, qui a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Birck, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 21 novembre 2013. Relation: RED/2013/1994. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 28 novembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013167097/258.

(130203678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2013.

Maxis Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.665.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 26 novembre 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1/ De nommer Monsieur Kenneth MACRAE, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la société avec effet au 26 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

2/ De redésigner les gérants actuels de la société, à savoir, M. Szymon DEC, M. Jabir CHAKIB et Mme Figen EREN, en gérants de classe A de la société avec effet au 26 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE

Le Mandataire

Référence de publication: 2013169797/18.

(130207174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Maxis Propco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 179.687.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la Société prises en date du 26 novembre 2013

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

1/ De nommer Monsieur Kenneth MACRAE, né le 30 mai 1962 à Richmond, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en qualité de gérant de classe B de la société avec effet au 26 novembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

2/ De redésigner les gérants actuels de la société, à savoir, M. Szymon DEC, M. Jabir CHAKIB et Mme Figen EREN, en gérants de classe A de la société avec effet au 26 novembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vanessa LORREYTE

Le Mandataire

Référence de publication: 2013169798/18.

(130207173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Greendale Partners, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 181.806.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventeenth day of October.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Goldenvale Holdings Ltd., a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office address at 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands and registered under number 1594617 (the "Sole Shareholder").

here represented by Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, an employee of the notarial office, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of powers of attorney given to her in Geneva on 17 October 2013,

which power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The appearing party, through its attorney, has requested its attorney to state that:

(1) The Greendale Partners N.V. (the "Company") was incorporated on 23 July 2010 as a limited liability company (naamloze vennootschap) under the then applicable law of the Netherlands Antilles and is currently existing as a limited liability company (naamloze vennootschap) under the Laws of Curaçao;

(2) In the written resolutions of the board of managing directors (the "Board") of the Company dated 11 October 2013, it has been resolved to propose the general meeting of shareholders (i) to convert the Company into a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg and to transfer the registered and principal office and central administration of the Company to Luxembourg; and (ii) to discontinue the Company as a company in Curaçao; and (iii) continue the Company as a société à responsabilité limitée pursuant to the laws of Luxembourg (without dissolution and with the continuation of the legal personality) (the "Conversion"), such Conversion to become effective from the moment of execution of the present deed;

(3) The Sole Shareholder has received and considered a valuation certificate dated 16 October 2013, in respect of the net asset value of the Company (the "Valuation Certificate").

(4) In order to have the Company properly prepared to orderly function and continue as a société à responsabilité limitée under Luxembourg law upon the effectiveness of the Conversion, certain resolutions relating to organizational matters need to be passed among the change of nationality, the Company's name, the restating of the articles of association of the Company;

(5) The Board of the Company has considered that the change of domicile and nationality of the Company from Curaçao to Luxembourg is in the best interests and for the corporate benefit of the Company and therefore recommends that the Sole Shareholder approves the Conversion and the transactions contemplated thereby;

First resolution

The Sole Shareholder acknowledges the written resolutions passed by the Board of the Company on 11 October 2013, by which the Board, among others, resolved, and proposed to the general meeting of the Sole Shareholder to resolve to transfer the registered office of the Company from Van Engelenweg 23, Curacao, to Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg, and resolved and acknowledged, in accordance with corporate and civil Law of Curaçao, as well as the companies and civil Law of the Grand Duchy of Luxembourg, that such transfer of registered office shall take place and be implemented without dissolution and without any kind of liquidation of the Company (the "Manager's Resolutions").

The Sole Shareholder resolves to formally confirm and approve the said Manager's Resolutions and hereby resolves to decide on the other following items in accordance with such prior resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to transfer the registered office and central administration of the Company from Curaçao to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, as from the date of the execution of the present deed and the change of the nationality of the Company, at the present time of Curaçao nationality, to a company of Luxembourg nationality, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

Third resolution

The Sole Shareholder approves the opening balance sheet and the Valuation Certificate of the Company henceforth of Luxembourg nationality, specifying all the patrimonial values as well as all the items of Curaçao Company's financial statements as of 9 October 2013 and states that all the assets and all the liabilities of the Company previously of Curaçao nationality, without limitation, remain in their entirety in the ownership of the Luxembourg Company which continues to own all the assets and continues to assume all the liabilities and commitments of the Company previously of Curaçao nationality.

Valuation

The value of the total net assets is stated in a Valuation Certificate drawn up by the Board of the Company, dated 16 October 2013.

The conclusion of the report reads as follows:

"Nothing has come to our attention that would lead us not to believe that, upon Continuation, the total value of the net assets of the Company of USD 82,661,433.- does not at least correspond to the number and value of the shares in issue representing the capital of the Continuing Company".

That Valuation Certificate of the Board dated 16 October 2013 will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Said financial statements and Valuation Certificate, after signature *in varietur* by the parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to adopt for the Company the form of a limited liability company ('société à responsabilité limitée'), as provided for under the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, under the name of "Greendale Partners" and to adopt new Articles of Association of the Company, which after total restating, in order to conform them to the Luxembourg law, will henceforth have the following wording:

The said proxy, after having been signed '*in varietur*' by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name.

1.1 There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Greendale Partners"(hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a "Société de Participations Financières" according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. To the extent permitted under Luxembourg law the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at USD 20,000.- represented by 20,000.- shares in registered form with a par value of one US dollar (USD1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers.

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General Meetings of shareholders

12. Powers and Voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of Profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder (s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year after the continuation of the Company in Luxembourg began on 1 January 2013 and shall end on 31 December 2013.

The first annual General Meeting of shareholders under Luxembourg law shall be held in 2014.

Fifth resolution

The Sole Shareholder confirms the establishment of the registered office at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, with immediate effect.

To establish the registered office and central administration of the Company at 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Sixth resolution

The Sole Shareholder acknowledges the resignation of C.T.M. Corporation N.V. as managing director of the Company and to give full discharge to the resigning managing director for the performance of their duties;

The Sole Shareholder appoints Andrew Knight, residing professionally at 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and Mathieu Gangloff, residing professionally at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg as managers of the Company for a period ending at the next annual general meeting;

Declaration

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-Sur-Alzette.

A COMPARU:

Goldenvale Holdings Ltd., une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social au 325 Waterfront Drive, Omar Hodge Building, 2nd Floor, Wickham's Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, immatriculée sous le numéro 1594617, (l'"Associé Unique").

Ici représentée par Sofia DA CHAO CONDE, une employée en l'étude du notaire en vertu d'une procuration donnée à Geneve, le 17 octobre 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a requis son représentant de déclarer que:

(1) La société Greendale Partners N.V. (la "Société") est constituée le 23 juillet 2010 en tant que société à responsabilité limitée, en vertu de la loi applicable d'alors des Antilles néerlandaises et existe actuellement en tant que société à responsabilité limitée en vertu des lois de Curaçao;

(2) Il est convenu en date du 11 octobre 2013 dans les résolutions écrites du Conseil d'administration de la société (le "Conseil") de proposer à l'assemblée générale des associés (i) de convertir la société en une société à responsabilité limitée en vertu des lois du Luxembourg et de transférer le siège social et principal établissement, ainsi que l'administration sociale de la société, et (ii) de procéder à la cession de la société en tant que société à Curaçao; et (iii) de poursuivre la société en tant que société à responsabilité limitée conformément aux lois du Luxembourg (sans dissolution et avec le maintien de la personnalité juridique (la "Conversion"), cette conversion prenant effet au moment de la signature du présent acte;

(3) L'associé unique reçoit et examine un rapport d'évaluation daté du 16 octobre 2013 à l'égard de la valeur de l'actif net de la société (le «Rapport d'évaluation»;

(4) À compter de la date de conversion, afin que la société puisse être préparée correctement pour fonctionner et poursuivre de manière ordonnée en tant que société à responsabilité limitée, conformément à la loi luxembourgeoise,

certaines résolutions relatives aux questions d'organisation doivent être adoptées inter alia le changement de nationalité, le nom de la société, la reformulation des statuts de la société;

(5) Le Conseil d'administration de la société considère que le changement de domicile et la nationalité de la société de Curaçao au Luxembourg sont dans les meilleurs intérêts ainsi que pour le bénéfice de la société, et par conséquent, recommande à l'associé unique d'approuver la conversion et les transactions qui en résultent.

Première résolution

L'Associé Unique prend acte des résolutions adoptées par une réunion du conseil d'administration de la Société tenue le 11 octobre 2013, au cours de laquelle le conseil d'administration entre autres, a décidé, et proposé à l'Associé Unique de statuer sur le transfert du siège social de la Société de Van Engelenweg 23, Curacao, à Luxembourg Ville, Grand-Duché de Luxembourg, et à laquelle réunion il a été décidé et reconnu, conformément aux droits civil et des sociétés de Curacao ainsi que, conformément au droit des sociétés et au droit civil du Grand-Duché de Luxembourg, que ce transfert de siège social prenne place et soit mis en place sans dissolution et sans aucune sorte de liquidation de la Société (les»Décisions des Managers»).

L'Associé Unique décide de formellement confirmer et approuver les Décisions des Managers, résolvant ainsi de statuer sur les autres points à l'ordre du jour de cette réunion, conformément à ces résolutions antérieures.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social et le centre d'administration de la Société au Grand-Duché de Luxembourg à dater de la date de l'exécution du présent acte, et le changement de nationalité de la Société, à l'heure actuelle de nationalité des Antilles Néerlandais, à une société de nationalité luxembourgeoise, sans dissolution préalable de l'entreprise et en continuant son existence sociale.

Troisième résolution

L'Associé Unique approuve le bilan d'ouverture et un rapport d'évaluation de la Société, désormais de nationalité luxembourgeoise, spécifiant toutes les valeurs patrimoniales ainsi que tous les éléments des états financiers de la Société de Curaçao au 9 Octobre 2013 et précise que tous les actifs et tous les passifs de la Société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaises, sans limitation, restent dans leur totalité la propriété de la Société Luxembourgeoise qui continue à détenir tous les actifs et continue à assumer toutes les responsabilités et les engagements de la Société auparavant de nationalité des Antilles Néerlandaise.

Évaluation

La valeur de l'actif net total est indiquée dans un rapport établi par les administrateurs de la Société, en date du 16 octobre 2013.

La conclusion du rapport se lit comme suit:

«Aucun élément porté à notre attention ne nous permet de croire que lors de la migration, la valeur totale de l'actif net de la Société, pour un montant de USD 82.661.433, ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales en circulation représentant le capital de la Société».

Ce rapport du conseil d'administration en date du 16 octobre 2013, restera attaché au présent acte et sera soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

Ces états financiers et le rapport d'évaluation, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux autorités d'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter pour la Société la forme d'une société à responsabilité limitée («société à responsabilité limitée»), tel que prévu par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sous le nom de «Greendale Partners» et d'adopter de nouveaux Statuts de la Société, qui, après refonte totale, afin de les rendre conformes à la loi luxembourgeoise, auront désormais la teneur suivante:

La dite procuration signée ne varietur par la partie apparente et par le notaire susnommé, reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante représentée ci-dessus, demande au notaire susnommé de déclarer les statuts d'une société à responsabilité limitée, qui est intégré au présent acte:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination Greendale Partners (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. Dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise la Société pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n' (ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera au 1^{er} janvier 2013 et se terminera au 31 décembre 2013
La première Assemblée Générale annuelle des associés en vertu du droit luxembourgeois se tiendra en 2014.

Cinquième résolution

L'Assemblée confirme l'établissement du siège social à 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg avec effet immédiat.

Sixième résolution

L'Associé unique confirme la démission de C.T.M. Corporation N.V en tant que directeur de la Société et lui donne entière décharge de responsabilité pour les devoirs accomplis;

L'associé confirme la nomination de Andrew Knight, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 56 rue Charles Martel et Mathieu Gangloff, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58 rue Charles Martel, en tant que gérants de la Société pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle.

Déclaration

Aucun autre élément n'apparaît à l'ordre du jour, et personne ne souhaitant prendre la parole, la réunion est achevée.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 octobre 2013. Relation: EAC/2013/13854.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013164134/550.

(130200294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Circo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 100.328.

En date du 11 novembre 2013, la gérante unique a décidé de transférer le siège social de la Société du 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Circo S.à r.l.

Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013175477/15.

(130214947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

South Pacific Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 155.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 16 décembre 2013.
Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A.
3A, Val Ste Croix
L-1371 Luxembourg
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013176252/15.

(130214876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Europarc Dreilinden A3 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.724.

—
EXTRAIT

Par jugement rendu en date du 5 décembre 2013, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société:

EUROPARC DREILINDEN A3 SA avec siège social à L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, siège dénoncé depuis le 13 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120724,

Le même jugement a nommé juge-commissaire Thierry SCHILTZ, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Valérie DEMEURE, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 26 décembre 2013 au greffe de la VI^{ème} Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Pour extrait conforme
Maître Valérie DEMEURE
Le liquidateur
1, rue Jean-Pierre Brasseur
L-1258 Luxembourg

Référence de publication: 2013176393/22.

(130214923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

S.E.M. S.à r.l., Solutions Engineering Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.

R.C.S. Luxembourg B 123.686.

—
Constatation de cession de parts sociales

Suite à la convention de cession de parts sociales sous seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 16 décembre 2013 et acceptée par les gérants au nom de la société, il en résulte que le capital social de la société «SOLUTIONS ENGINEERING MANAGEMENT S.à r.l.» est désormais réparti comme suit:

SAPPINESS S.A.. avec siège social à L-1128 Luxembourg, 37 Val Saint André et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 137 041	60
Monsieur Philippe TOUSSAINT, né le 7/11/1957 à Malmedy (B) et demeurant à B-4910 La Reid (Theux), 67/1 rue Grand Vinave	20
Monsieur Stanislas SOKOLSKI, né le 3/05/1956 à Uccle (B) et demeurant à L-9980 Wilwerdange, 6 Hauptstrooss	20
Total: cent parts sociales	100

Wemperhardt, le 16 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme
Signature
Les associés

Référence de publication: 2013176246/22.

(130214557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Satalux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176202/9.

(130214180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Satalux, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.684.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176203/9.

(130214181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Sausolito S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 133.750.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2013176204/12.

(130214078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Voltaire S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 492.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 162.630.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg que Monsieur Philippe Charquet, membre du conseil de surveillance de la Société est désormais domicilié au 46, rue de Varenne, F-75007 Paris, France.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013174435/13.

(130212447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2013.
